



Garde, travail et santé d'un parent

Par **Elle2**, le **03/11/2018** à **01:12**

Bonjour

J'ai mes enfants en garde alternée, que j'ai cédée sous la pression. Je suis également atteinte d'une maladie incurable mais stabilisée qui fait que je souhaite me rapprocher de ma famille qui vit dans une autre région.

Forcément nous souhaitons tous les deux avoir la garde des enfants.

Ma situation professionnelle est stable (fonctionnaire) alors que le père est intermittent du spectacle, je peux donc m'occuper plus facilement des enfants et leur assurer une stabilité au quotidien. Il ne veut rien entendre à ce sujet et dit qu'au contraire avec une demande de mutation c'est moi qui suis instable professionnellement. Quel est votre avis à ce sujet?

Le père m'a informé que dans moins de deux ans il déménagerait à une distance mettant fin à la garde alternée. Comment mettre en avant devant le juge que même si je n'ai pas la garde des enfants ils devront déménager et subir des changements conséquents?

Par ailleurs j'aimerais savoir si le père a le droit d'argumenter sur mes ennuis de santé, même s'ils sont stabilisés, et comment la justice y répond dans ce cas.

Merci d'avance.